

Association des Amis de l'ortie

Mise au point

Devant le déferlement d'informations concernant l'affaire Purin d'ortie, consécutive aux conséquences de la LOA de janvier 2006, l'association des Amis de l'ortie tient à faire les mises au point suivantes :

- une affaire de mot : le terme de purin d'ortie, qui induit implicitement la notion de putréfaction, est inadapté à la nature même du produit cité, qui est un extrait fermenté. Le résultat d'une fermentation contrôlée, stabilisée, et non d'une putréfaction, avec l'odeur et le risque de toxicité qui en résultent.
- pas de produit miracle : nous dénonçons les indications d'usage abusif trop souvent reprises par des médias mal informés, ou des sociétés commerciales peu scrupuleuses. Ainsi, l'extrait d'ortie n'est ni insecticide, ni engrais, ni désherbant ! Toutes ces affirmations sont erronées : en arrosage au sol, l'extrait d'ortie stimule les échanges entre le sol et la plante, ce qui se traduit par une meilleure croissance et un état sanitaire optimal qui met la plante à l'abri de nombreuses (pas de toutes !) attaques parasitaires (insectes, champignons, virus, etc). En pulvérisation foliaire, l'extrait d'ortie se comporte comme un anti-stress précieux et augmente les résistances propres à chaque plante. Ainsi, l'extrait d'ortie sur des dégâts de grêle a prouvé son efficacité sur la capacité de cicatrisation et de régénération cellulaire.
- pas de recettes approximatives : l'extrait d'ortie est le résultat d'une fermentation contrôlée, et ne se fait pas à la va-vite, au risque d'obtenir une piquette à la place d'un bon vin. Dans le cas de fabrication à destination commerciale, des règles doivent être impérativement respectées par les producteurs, faute de quoi le consommateur serait à même de s'inquiéter de la diffusion de produit non conforme à la dénomination même de ce produit, et s'estimer lésé par une malversation caractérisée.

C'est pourquoi l'association des Amis de l'ortie demande à tous ceux qui veulent se faire les promoteurs de produits alternatifs, comme les extraits de plantes, de le faire en prenant soin de respecter les modes de fabrication, d'utilisation et de prescription de ces mêmes produits. Pour toute information complémentaire, prendre contact avec :

Bernard Bertrand : bernard@terran.fr ou 06 33 11 02 08

Dominique Jeannot, président de l'association des Amis de l'Ortie : 06 10 04 05 24